

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 16 novembre 2023

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 16/11/2023

D/2023-027

Aujourd'hui, Jeudi 16 novembre 2023, à 10 heures 04, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames DELNESTE, DELUC, FAHMY, JAMET et SCHMITT et Monsieur BELPERRON

A titre de titulaire en distanciel :

Monsieur FEYTOUT

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, BOUVIER, DEMANGE, EL KHADIR, JUSTOME, KUHN et LE BOULANGER et Messieurs ARFEUILLE et GIRARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC
D-2023/027

Budget de l'exercice 2023
Décision Modificative n°1 – Approbation

Le rapport suivant est présenté au Comité Syndical :

La présente Décision Modificative a pour objet de réajuster les prévisions du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire pour l'exercice 2023 en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et des données relevées en cours d'exercice.

Pour prendre en compte le besoin en dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement, qui fait l'objet d'une autre délibération, nous devons réajuster les crédits.

En Dépenses de fonctionnement :	0,00 €
Compte 6815 :	+42 000,00 €
Compte 60623 :	-42 000,00 €

Le document joint à la présente délibération reprend sous la forme réglementaire imposée par la norme comptable M14 les opérations nouvelles de l'exercice 2023.

LE COMITE SYNDICAL

Vu les délibérations D-2022/042, D-2023/012,
Vu les articles L1111-1, L1611-2 et L1612-11 du CGCT,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Adopte la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2023, s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant pour la section de fonctionnement à **+0,00 €** et pour la section d'investissement à **+0,00 €**.

Article 2 :

Autorise la Présidente à signer tout document afférant à cette affaire.

Adopté : Voix pour : 7 Voix contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le, 16/11/2023

La Présidente,



Delphine JAMET